

Département du Loiret

COMMUNE DE BOYNES

Plan Local d'Urbanisme

MODIFICATION SIMPLIFIEE

Rectification d'une erreur matérielle

PIECE MODIFIEE DU PLU
Orientations d'Aménagement et de Programmation
(secteur "La Porte d'Orléans")

2

Date	Modifications / Observations
septembre 2020	



1, Rue Nicéphore NIEPCE
45700 VILLEMANDEUR
Tel : 02.38.89.87.79
Fax : 02.38.89.11.28
urbanisme@ecmo.fr

DOSSIER :
E06803

1. Secteur La Porte d'Orléans



CONTEXTE

Surface

Environ 1,1 ha

Mode d'aménagement

Au fur et à mesure de l'aménagement interne de la zone.

ENJEUX ET OBJECTIFS

Combler un ensemble de parcelles vacantes au sein des parties actuellement urbanisées de la commune.

Permettre la construction de nouvelles maisons d'habitation.

Assurer la gestion des eaux pluviales.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Desserte et déplacements*Accès et voirie*

- Les accès routiers non mentionnés au plan d'aménagement sont interdits quelque soit leur nature, et notamment les accès aux lots privés à partir des terrains extérieurs au périmètre de l'OAP.
- Afin de reconnecter le secteur au tissu urbain environnant et de desservir l'intérieur du site une nouvelle voirie à sens unique est envisagée. Elle permettra de desservir l'intérieur du site depuis la rue du Safran vers le Boulevard Adjudant-Général Leturcq.

Stationnements

- Le nombre de places de stationnement devra être proportionnel au nombre de lots envisagés avec un minimum d'une place par logement.

<i>Cheminements doux</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ La nouvelle voirie envisagée sera accompagnée d'une emprise nécessaire aux déplacements piétons.
Espaces verts, espaces publics et patrimoine	
<ul style="list-style-type: none"> ▸ Un espace public sera créé sur le secteur Nord de l'OAP. Ce dernier aura plusieurs fonctions : Créer un espace commun central, facteur de lien social. Permettre le retournement des véhicules. 	
Architecture, densité et performances énergétiques	
<ul style="list-style-type: none"> ▸ L'aménagement devra tendre à l'atteinte des objectifs de densité fixés par le SCoT Beauce-Gâtinais en Pithiverais, soit 15 logements / hectares. ▸ Les nouvelles constructions répondront aux dernières normes énergétiques applicables (Réglementation Thermique) et proposeront des espaces de vie agréables. Les matériaux utilisés devront être pérennes et renforcer l'image du village. 	
Desserte en Réseaux et gestion des eaux pluviales	
<ul style="list-style-type: none"> ▸ L'aménagement de la zone devra permettre la conservation du bon écoulement des eaux pluviales. 	

Orientations d'aménagement et de programmation «La Porte d'Orléans»

